



LIGUE NATIONALE  
DE RUGBY

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

Mercredi 27 mai 2015

## DECISION

**Pierre GAYRAUD (AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO)** : A la suite de sa citation lors de la rencontre Montpellier Hérault Rugby / Aviron Bayonnais Rugby Pro du 9 mai 2015, comptant pour la 24<sup>ème</sup> journée de TOP 14, Monsieur Pierre GAYRAUD est suspendu pour une durée de **2 semaines consécutives** pour « *Charger dangereusement un adversaire sans ballon, y compris avec l'épaule* ».

Cette suspension prend effet à compter de ce jour. La date de requalification sera fixée ultérieurement, en tenant compte de la période de neutralisation de l'intersaison 2015.

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON  
T +33 (0) 1 55 07 87 51  
emmanuelle.varron@lnr.fr

